

## **Circulaire de rentrée des classes 2023 - 2024**

**A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER**  
**2<sup>nd</sup>e BAC PRO – 1<sup>ère</sup> année de CAP**

Chers lycéens, chers parents,

L'année scolaire 2022-2023 vient de s'achever, il faut déjà penser à la suite et se projeter sur la future rentrée. Ce courrier a pour but de vous apporter les informations utiles pour bien s'y préparer. Nous sommes très heureux aussi de vous annoncer 100 % de réussite au Bac Général (1<sup>ère</sup> promotion), au Bac Technologique et au Bac Professionnel SN.

Nous poursuivons l'accueil des apprentis en BTS Electrotechnique ainsi que les étudiants en Licence Professionnelle (Systèmes Numériques et Données des objets connectés) en partenariat avec la Faculté d'Avignon.

Enfin, un partenariat avec l'école d'ingénieurs réputée « ESAIP Aix en Provence » dans les secteurs de l'Informatique et des Energies permettra également à nos élèves de se projeter sereinement sur les poursuites en Enseignement Supérieur. Nous ouvrons dès septembre le Bachelor CAMETI : Chargé d'Affaires en maîtrise de l'énergie sur les territoires intelligents.

Bien évidemment, ce sera avec une bienveillance éducative que nous continuerons à accueillir tous nos élèves pour les amener à la réussite, comme plus de 99% des élèves, taux de réussite aux examens au lycée lors des 2 dernières années scolaires.

L'ensemble des enseignants et personnels de l'établissement se joint à nous pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

Le Chef d'Etablissement,  
**J. PICARD**

Directeur adjoint Lycée,  
**L. DEL PUPPO**

## Structures de l'établissement

• Chef d'Etablissement coordonnateur	<b>M. PICARD</b>	<a href="mailto:picard@lasalle84.org">picard@lasalle84.org</a>
• Directeur adjoint au chef d'Ets du lycée	<b>M. DEL PUPPO</b>	<a href="mailto:responsable.lycee@lasalle84.org">responsable.lycee@lasalle84.org</a>
• Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	<b>M. COPIN</b>	<a href="mailto:ddfpt@lasalle84.org">ddfpt@lasalle84.org</a>
• Responsable en charge de l'enseignement supérieur et de la communication	<b>M. LESPAGNOL</b>	<a href="mailto:lespagnol@lasalle84.org">lespagnol@lasalle84.org</a>
• Secrétaire de Direction	<b>Mme BERTRAND</b>	<a href="mailto:bertrand@lasalle84.org">bertrand@lasalle84.org</a>
• Secrétaire lycée	<b>Mme PASSEBOIS</b>	<a href="mailto:secretariat.lycee@lasalle84.org">secretariat.lycee@lasalle84.org</a>
• Equipe pastorale	<b>Mme GROGNET</b>	<a href="mailto:i.grognet@lasalle84.org">i.grognet@lasalle84.org</a>
	<b>Mme DA SILVA</b>	<a href="mailto:dasilva@lasalle84.org">dasilva@lasalle84.org</a>
• Responsable vie scolaire	<b>M. FAGE</b>	<a href="mailto:fagea@lasalle84.org">fagea@lasalle84.org</a>
• Educateur chargé de l'Internat	<b>Mme GUILLAUMAT</b>	<a href="mailto:vsinternat@lasalle84.org">vsinternat@lasalle84.org</a>
	<b>M. FRAY</b>	
• Secrétaire vie scolaire lycée	<b>Mme POTIE-BERNARD</b>	<a href="mailto:vslycee@lasalle84.org">vslycee@lasalle84.org</a>
• C.D.I. site Centre-Ville	<b>Mme CARVIN</b>	<a href="mailto:p.carvin@lasalle84.org">p.carvin@lasalle84.org</a>
	<b>Mme TERNISIEN</b>	<a href="mailto:c.ternisien@lasalle84.org">c.ternisien@lasalle84.org</a>
• Référente orientation	<b>Mme PASTORINO</b>	<a href="mailto:pastorinom@lasalle84.org">pastorinom@lasalle84.org</a>
• Responsable du pôle financier, économiste	<b>M. MOLINER</b>	<a href="mailto:moliner@lasalle84.org">moliner@lasalle84.org</a>
• Comptable	<b>Mme GRANGIER</b>	<a href="mailto:grangier@lasalle84.org">grangier@lasalle84.org</a>
• Responsable du pôle social, attachée de gestion	<b>Mme CANTAGREL</b>	<a href="mailto:cantagrel@lasalle84.org">cantagrel@lasalle84.org</a>
• Standard et Accueil	<b>Mmes GONZALEZ et MALAVAL</b>	<a href="mailto:accueil@lasalle84.org">accueil@lasalle84.org</a>
• Infirmerie	<b>Mme COLLIGNON</b>	<a href="mailto:collignonn@lasalle84.org">collignonn@lasalle84.org</a>
• Gérant restauration	<b>M. PEREIRA</b>	
• Service technique et sécurité	<b>M. DUVAL et M. GARCIA</b>	

## Nos finalités

Appartenant à la tutelle Lasallienne, notre établissement est au service de l'Enseignement Catholique d'Avignon. A la suite des Frères des Ecoles Chrétiennes, notre tradition éducative s'appuie sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous sommes un lieu de travail, d'éducation et d'affirmation de la Foi Chrétienne où chacun réussit suivant ses aptitudes dans le respect de ses convictions.

## Les Instances partenaires

- **L'A.P.E.L.** (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) représente les parents dans les diverses instances et participe activement à l'animation de l'établissement. La Présidente est **Mme AMBROSINO**. L'association organise une rencontre annuelle pour son Assemblée Générale (le 19/09/2023 à 19h00)

- **L'O.G.E.C.** : (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) – Président : **M. CRET**.

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Etablissement et son équipe. Chaque année en décembre, se tient l'assemblée générale.

# INFORMATIONS GENERALES

## HORAIRES

↳ **Le service accueil** et le **standard** fonctionnent du **lundi au vendredi de 07h30 à 18h30 sauf le mercredi jusqu'à 18h00**. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

↳ **Horaires des cours :**

Vous trouverez ci-dessous, le tableau des horaires du lycée. Certaines classes auront cours le mercredi après-midi, d'autres termineront le mercredi à 12 h 35.

N° de séquence	Horaires
1	07 h 55 à 08 h 50
2	08 h 55 à 09 h 45
3 - RECREATION	09 h 45 à 10 h 00
4	10 h 00 à 10 h 50
5	10 h 55 à 11 h 45
6 ou pause repas	11 h 50 à 12 h 35
7 ou pause repas	12 h 35 à 13 h 25

N° de séquence	Horaires
8	13 h 30 à 14 h 20
9	14 h 25 à 15 h 15
10 - RECREATION	15 h 15 à 15 h 25
11	15 h 25 à 16 h 15
12	16 h 20 à 17 h 10
13	17 H 15 à 18 h 00

**Afin de ne pas perturber le déroulement de l'enseignement, les demandes de sorties quelques minutes avant le terme des cours seront systématiquement refusées.**

↳ **Sonneries** : nous avons rétabli les sonneries, mais ce sont les professeurs qui ont la responsabilité de mettre fin aux cours.

↳ **Les emplois du temps** des élèves seront distribués le jour de la rentrée. Ils ont été élaborés en tenant compte de nombreux paramètres (occupations des salles, nombre d'heures imposées, enseignants sur plusieurs établissements...). Néanmoins, il est possible qu'en cours d'année, des événements nous obligent à des modifications (absences pour formation des enseignants, congés maladie, convocations pour des surveillances d'examens ou des corrections...). Nous vous prions par avance de nous excuser pour les désagréments qui en découleraient.

Afin d'optimiser le temps de présence des élèves dans l'établissement, les modifications d'emploi du temps ne seront effectives que la veille au soir à 20h pour les cours du lendemain. Les élèves sont donc invités à se connecter sur PRONOTE à partir de 20h pour prendre connaissance des éventuels changements. **Vous avez la possibilité de voir ces changements sur votre espace dédié sur le site <http://lasalle84.net> ou directement à l'adresse suivante <https://0840060J.index-education.net/pronote>**

**Des activités sportives et culturelles seront proposées certains soirs à partir de 15 h 25.** Elles seront présentées durant le mois de septembre et débuteront courant octobre.

## ADMINISTRATIF

↳ **Le certificat de scolarité sera envoyé par mail la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée. Vous devrez en conserver au moins 1 original en archives.**

↳ **Les bourses de lycée** : les dossiers se constituent en juin pour l'année scolaire suivante. Passé ce délai, les demandes ne sont plus admises par les services de l'Inspection Académique. Il y aura une campagne complémentaire au mois de septembre. Tous les ans, nous serons amenés à vous faire remplir un document indiquant si vous souhaitez percevoir les bourses vous-même ou si vous souhaitez donner procuration à l'établissement. Dans ce cas, les montants perçus seront déduits de la scolarité.

↳ **Avis médical** : concerne les élèves mineurs au jour de la rentrée scolaire. A faire établir par un médecin, sur le document inclus dans le dossier d'inscription ou envoyé par mail.

↳ **L'assurance** souscrite par le lycée pour tous les élèves, elle couvre toutes les activités scolaires et parascolaires (atelier, stages, sorties, voyages, etc. ...) qui sont sous la responsabilité de l'établissement. Cette assurance n'intervient cependant qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. Pour toute information : s'adresser au service infirmerie.

↳ **Vaccinations** : les lycéens doivent être à jour de leurs vaccinations, notamment contre le tétanos faute de quoi ils ne seront pas admis dans les cours de matières techniques.

↳ **Transports Scolaires** : certains abonnements de transports scolaires (bus ou train) et ce, quel que soit le régime de l'enfant, peuvent ouvrir droit à une subvention (*jusqu'à la terminale*). Vous devez vous adresser à votre Mairie ou au Conseil Général. Pour les lignes ORIZO (bus de ville), les imprimés doivent être retirés directement au bureau ORIZO (<https://www.orizo.fr/se-deplacer/nos-mobilites/transport-scolaire>).

Pour les TER, LER (Lignes Express de Régionales) et le Conseil Régional PACA prend en charge une partie du coût du transport.

Le formulaire est à télécharger sur le site : <https://zou.maregionsud.fr/actualites/pass-zou-etudes/>

## SCOLARITE

↳ **Assiduité – Absences** : l'inscription au lycée implique un engagement à l'assiduité et à la ponctualité.

Pour les absences et retards, avertir par le mail suivant : [vslycee@lasalle84.org](mailto:vslycee@lasalle84.org)

Pour la scolarité, envoyer un mail à : [fagea@lasalle84.org](mailto:fagea@lasalle84.org)

↳ **Les projets de classe** : ils revêtent un caractère **obligatoire**. Ils permettent de souder les classes et de faire vivre aux jeunes des moments forts d'émotions à travers des activités culturelles ou sportives.

↳ **Bulletins de notes** : selon les classes et en fonction des périodes de stages en entreprises, vous recevrez soit 2 soit 3 bulletins directement sur votre adresse mail.

↳ **Candidats handicapés ou atteints de maladies graves** : Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves lors des examens.

Vous devez vous connecter au site internet de l'Académie d'Aix-Marseille :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid93418/amenagement-epreuves-aux-examens.html>

Rubrique « examens et concours », puis « aménagement d'épreuves aux examens ».

↳ **Dispense EPS** : Les élèves dispensés de sport devront fournir **un certificat** au professeur et à la vie scolaire.

↳ **Location de casier** : l'élève qui souhaite disposer d'un casier fermant à clé, pourra l'obtenir moyennant une caution.

## CALENDRIER

### CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2023- 2024 :

- Congés de Toussaint :	du vendredi	20/10/23 après la classe	au lundi	06/11/23 au matin
- Congés de Noël :	du vendredi	22/12/23 après la classe	au lundi	08/01/24 au matin
- Congés d'hiver :	du vendredi	23/02/24 après la classe	au lundi	11/03/24 au matin
- Congés de printemps :	du vendredi	19/04/24 après la classe	au lundi	06/05/24 au matin
- Pont de l'ascension :	du mardi	07/05/24 après la classe	au lundi	13/05/24 au matin
- Congés d'été :	En fonction des contraintes ministérielles.			

### JOURNEES SUPPLEMENTAIRES MOBILES

**Journée pédagogique** vendredi 6 octobre : PAS DE COURS

Pâques lundi 1er avril 2024

Pentecôte lundi 20 mai 2024

## FINANCES : ACOMPTE et PRELEVEMENTS

Pour les paiements mensuels (de septembre à juin), **l'acompte est à verser courant septembre 2023**. Il doit correspondre à un mois.

**La facture annuelle sera éditée durant le mois de septembre 2023.** L'échéancier en bas de facture tiendra compte des paiements déjà effectués avec l'édition de la facture (acompte versé en septembre 2023 et arrhes versées lors de l'inscription ou la réinscription). De plus, nous vous rappelons que les frais inhérents au projet classe de votre enfant seront également portés sur la facture.

**Prélèvement automatique mensuel (d'octobre à juin) : ne faites pas de chèque** : le 1<sup>er</sup> prélèvement sera effectué le 5 octobre 2023. La tarification est annuelle et tiendra compte des périodes de stage.

### TARIFS ANNUELS DU LYCEE - 2023 / 2024

Externat	½ Pension	Internat	Au ticket
1 230 €	1 230 € de scolarité + 4 repas : 880 € = 2 110 €	1 230 € (scolarité) + 4 200 € (internat) = 5 430 €	7 €

# RENTREE DES ELEVES

 Nous vous rappelons que pour tous les nouveaux élèves, le certificat de radiation, le dernier bulletin mentionnant le passage dans la classe supérieure, doivent nous parvenir avant la fin août 2023.

## Lundi 4 septembre 2023

8h00	<b>CAP 1<sup>ère</sup> année</b> Accueil des élèves (distribution de documents, cartes scolaires, emploi du temps)
8h00	<b>2<sup>nde</sup> BAC PRO</b> Accueil des élèves (distribution de documents, cartes scolaires, emploi du temps)

Jeudi 7 septembre 2023 tous les élèves auront cours selon leur emploi du temps.

### ACCUEIL ET INSTALLATION DES INTERNES

Le jour de la rentrée, les élèves seront accueillis tout au long de la matinée par Madame L. GUILLAUMAT et MONSIEUR N. FRAY, les éducatrices chargées de l'internat. Nous suggérons aux internes d'être présents ½ heure avant l'horaire de rentrée prévu afin qu'ils puissent déposer leurs affaires dans leur chambre.

### STAGE D'INTEGRATION

**Du lundi 4 au mercredi 6 septembre 2023  
à Méjannes Le Clap**

Le stage d'intégration des nouveaux entrants a comme objectif de permettre aux élèves de faire connaissance avec leurs camarades et leurs professeurs, de souder les classes et de démarrer l'année avec une ambiance et une camaraderie propices au meilleur travail scolaire possible. Le séjour aura lieu du lundi 4 au mercredi 6 septembre 2023 à Méjannes le clap (30). Les élèves seront accompagnés par les professeurs de l'établissement et encadrés par le personnel du centre agréé « Jeunesse et Sport ».

**Le séjour sera facturé 250 euros qui seront intégrés à la facture annuelle.**

Départ lundi 4 septembre 2023 : horaire précisé le jour de la rentrée

Retour mercredi 6 septembre 2023 : horaire précisé le jour de la rentrée

Les activités proposées lors de ce séjour permettront à chacun d'échanger avec les futurs camarades de sa classe au travers d'activités culturelles et sportives (celles-ci ne nécessitant aucun entraînement particulier), mais également avec les professeurs qui les accompagneront dans leur scolarité tout au long de l'année. Les règles élémentaires de vie en communauté qui seront expliquées en début de séjour, devront être respectées

Si votre enfant présente une inaptitude physique, vous devez nous fournir une dispense médicale ; votre enfant sera exempté d'exercices mais sa présence au stage reste obligatoire afin de s'intégrer au groupe.

Tous les élèves qui sont assurés par l'assurance scolaire n'ont pas besoin de souscrire une assurance spécifique. Si certains élèves n'ont pas d'assurance scolaire, il est conseillé aux parents de prendre un contrat de type "Europe Assistance".

Espérant que le projet pédagogique répondra à toutes vos questions relatives à ce stage.

## RENCONTRES PARENTS / PROFESSEURS

RENCONTRES PARENTS / PROFESSEURS	
Lundi 11 Septembre 17h15	Jeudi 14 Septembre 17h15
1 <sup>ère</sup> année de CAP	2 <sup>nde</sup> PRO CIEL et MELEC

**La présence de l'élève n'est pas obligatoire mais elle est conseillée**

Le jour de ces rencontres, le Responsable d'Internat, Monsieur A. FAGE ainsi que les éducatrices chargées de l'internat, Madame L. GUILLAUMAT et Monsieur N. FRAY, seront disponibles dès 17 heures pour rencontrer les parents des internes.

Aux mois de décembre ou janvier, des rencontres parents/enseignants avec entrevues personnalisées et informations pour l'orientation seront prévues pour la plupart des classes mais vous pouvez joindre au quotidien l'ensemble des professeurs via **PRONOTE (un code vous sera communiqué en début d'année)**.

## FOURNITURES

### FOURNITURES – MANUELS – MATERIEL

**👉 Chaque enseignant communiquera sa liste de fournitures à la rentrée**

Les élèves seront dotés de tablettes numériques lors de leur rentrée au lycée. Les manuels scolaires sont désormais au format numérique via cet outil. **L'outillage est mis à disposition par l'établissement grâce à l'aide du Conseil Régional.**

Une **calculatrice scientifique** vous sera conseillée **après la rentrée** ; différez son achat si vous n'en possédez pas encore (prévoir un budget d'environ 80 €). Suite aux modifications des modalités des examens, une information sera donnée à la rentrée lors des réunions. Le papier millimétré et calque vous seront fournis si besoin.

## LES PROFESSEURS PRINCIPAUX

**Les Professeurs Principaux sont les animateurs** de chaque classe et les **interlocuteurs privilégiés** des Lycéens et de leurs Parents :

1 <sup>ère</sup> année de CAP Elec		Mme GORGON
2 <sup>nde</sup> BAC PRO CIEL	(1 <sup>ère</sup> année)	M. CAULLIREAU
2 <sup>nde</sup> BAC PRO MELEC	(1 <sup>ère</sup> année)	M. VINDOLET

## LES STAGES

Classes	Nbre de semaines	1 <sup>ère</sup> période	2 <sup>ème</sup> période
1 <sup>ère</sup> année CAP électricien (ne)	3+5	Du 5 février au 23 février 2024	Du 06 mai au 07 juin 2024
2 <sup>nde</sup> BAC PRO <b>Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique</b>	3+3	Du 8 janvier au 26 janvier 2024	Du 03 juin au 21 juin 2024
2 <sup>nde</sup> BAC PRO <b>MELEC</b>	3+3	Du 8 janvier au 26 janvier 2024	Du 03 juin au 21 juin 2024

Tous les élèves sont invités à **trouver leur stage le plus tôt possible** dans l'année (les premiers à demander seront les premiers acceptés...)

## TEST DE POSITIONNEMENT - IMPORTANT

Les élèves de 2<sup>nde</sup> Bac Pro et 1<sup>ère</sup> année de CAP passeront, durant le mois de septembre 2023, les tests de positionnement. Certaines questions étant des questions « audio », **les élèves devront être en possession d'écouteurs ayant une prise « Jack » jusqu'aux vacances de Toussaint. Seuls les écouteurs ayant une prise « JACK » peuvent fonctionner sur nos postes dédiés à ces tests (les « wifi » ne fonctionnent pas pour ces tests).** Ces écouteurs pourront également servir au « Projet Voltaire » durant le reste de l'année.

## SECURITE

↳ **BAC PRO CIEL** : chaque année, les élèves doivent fournir **un extrait du casier judiciaire**. Ce document est à demander à Nantes (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>) ou par courrier ([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_10071.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_10071.do)) par Internet ou par courrier dès à présent. L'apporter le jour de la rentrée et le remettre au Professeur Principal de la classe.

↳ **Sécurité** : une paire de chaussures de sécurité sera offerte à chaque élève de la voie professionnelle en début de cycle par le Conseil Régional (1<sup>ère</sup> année de CAP, 2<sup>nde</sup> PRO). Après essayage, les chaussures seront commandées par l'établissement.

**Le port des chaussures de sécurité est obligatoire** : pour **tous les élèves** durant les stages en entreprises et dans les ateliers à la demande du professeur en fonction des tâches confiées.

**Pour les élèves de CAP et de BAC PRO MELEC** : durant les heures d'atelier ainsi qu'en stages en entreprises.